



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 250414-06)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POBYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIBET, Denis LUTHERREAU, Isabelle CHARRITTON	Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS,	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur les taux des taxes « ménages ».

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que celui de 2015, soit pour la dixième année consécutive.

TAXES	Taux communal 2024	Bases 2025	Taux 2025	Recettes fiscales (avant coef. Correct.)
Taxe d'habitation (sur résidence secondaires)	15,77 %	5 805 000	15,77 %	915 449
Majoration TH sur résidences secondaires	60 %		60 %	
Taxe foncière des prop. bâties	24,51%	16 452 000	24,51%	4 032 385
Taxe foncière des prop. Non bâties	29,86 %	82 000	29,86 %	24 485
TOTAL				4 972 319

Out l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition des taxes foncières, de taxes d'habitation présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *23/04/2025*
et publication ou notification du *05.05.2025*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI